

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LISIEUX NORMANDIE- 1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

CRÉATION DU CRÉMATORIUM DE SAINT-DESIR

Par arrêté n°AJU2025.027 en date du 6 mars 2025, le Président de l'Agglomération Lisieux Normandie (CALN) a décidé de soumettre à enquête publique le projet de création du crématorium de la CALN.

L'enquête publique se déroulera du lundi 7 avril à 10h au mercredi 7 mai 2025 à 17h, pour une durée de 31 jours consécutifs.

Préalablement au démarrage de l'enquête, une réunion publique d'information sera organisée le jeudi 3 avril 2025 à 18h - Salle Saint Clair, route de Falaise à St-Désir.

Elle concerne la demande d'autorisation préfectorale de création du crématorium de la CALN, situé sur la commune de St-Désir, présentée par la Société du Crématorium de St-Désir.

Par décision en date du 25 janvier 2022, la DREAL de Normandie a soumis le projet de création du crématorium de St-Désir à évaluation environnementale.

Par décision n°E25-000006/14 de la Présidente du Tribunal administratif de Caen du 31 janvier 2025, a été désigné commissaire enquêteur M. GUINVARC'H, ingénieur en retraite.

Le siège de l'enquête publique est fixé à la CALN. Les pièces du dossier, ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés et consultables par le public :

-Au siège de l'enquête publique, située 11, place Mitterrand 14100 Lisieux, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ;

-A la mairie de St-Désir, située 11 Route de Falaise – 14100 St-Désir, du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Chacun pourra prendre connaissance, gratuitement, du dossier aux jours et heures habituels de réception du public. L'ensemble des pièces sera également consultable et téléchargeable sur le site internet dédié à l'enquête <https://www.registre-dematerialise.fr/6087>, disponible également via le site internet de la CALN : <https://www.lisieux-normandie.fr/>

Le dossier sera consultable sur un poste informatique mis à la disposition du public au siège de la CALN ainsi qu'à la mairie de St-Désir.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

-soit en les faisant recevoir par écrit ou par oral au commissaire enquêteur aux jours, heures et lieux de ses permanences ;

-soit en les consignant sur les registres d'enquêtes cotés et paraphés par le commissaire enquêteur ;

-soit en les adressant par voie postale au siège de l'enquête publique, à savoir la CALN, auprès de la Direction Missions transversales, à l'attention du commissaire enquêteur-projet de création du crématorium à Saint-Désir ;

-soit en les consignait sur le registre dématérialisé accessible sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/6087>, également disponible via le site internet de la CALN : <https://www.lisieux-normandie.fr/>

-soit en les transmettant via l'adresse mail suivante : enquete-publique-6087@registre-dematerialise.fr.

Les observations numériques seront enregistrées et prises en compte du lundi 7 avril à 10h au mercredi 7 mai 2025 à 17h.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors de ses permanences seront consultables sur les lieux d'enquête.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6087> et donc visibles par tous. Elles seront aussi accessibles par un lien via le site internet de la CALN : <https://www.lisieux-normandie.fr/>

Le commissaire enquêteur recevra les observations faites sur le projet de création du crématorium, à la CALN aux jours et horaires suivants :

Le lundi 7 avril de 10h à 12h à la Mairie de St-Désir ;

Le vendredi 18 avril de 15h à 17h au siège de la CALN ;

Le samedi 26 avril de 10h à 12h à la Mairie de St-Désir ;

Le mercredi 7 mai de 14h à 17h au siège de la CALN.

Le public pourra consulter, lors de ces permanences, le dossier d'enquête publique sur support papier et sur un poste informatique.

À l'issue de l'enquête, le projet de création du crématorium de St-Désir, modifié le cas échéant pour tenir compte des éventuelles réserves et recommandations du commissaire enquêteur, des observations du public et des avis émis et joints au dossier de l'enquête, sera présenté à l'approbation du conseil Communautaire qui, conformément aux dispositions de l'article L. 126-1 du code de l'environnement, se prononcera par une déclaration de projet sur son intérêt général.

Le préfet du Calvados prendra ensuite en considération le dossier de demande d'autorisation de création du crématorium de Saint-Désir ainsi que l'ensemble des éléments recueillis dans le cadre de son instruction avant de se prononcer, par arrêté motivé, sur la demande d'autorisation, conformément à l'article L. 2223-40 du code général des collectivités territoriales.

Il pourra alors autoriser ou refuser la création du crématorium de Saint-Désir. Le silence gardé par le préfet pendant plus de six mois sur la demande d'autorisation de création vaudra décision de rejet.

La personne responsable du projet de création du crématorium, en qualité de maître d'ouvrage et de demandeur de l'autorisation de création, est la Société du Crématorium de St-Désir, concessionnaire –17 rue de l'Arrivée – 75015 Paris, représentée par la Société des Crématoriums de France, elle-même représentée par son Directeur Général, M. GISSEROT.

L'autorité délégante auprès de laquelle les informations relatives à l'enquête publique peuvent être demandées est la CALN, dont le siège administratif est 11 place F. Mitterrand, 14106 Lisieux, représentée par M. PICHON, Directeur Délégué sur Mission Transversales.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la CALN et à la Mairie de St-Désir. Ils seront également publiés, pendant la même durée, sur le site internet de la CALN (<https://www.lisieux-normandie.fr/>). Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.